

## **Collège André-Citroën - 2018-2019**

### **Réunion de rentrée des élèves de 6<sup>ème</sup>**

Monsieur Vanhamme, principal du collège, et Madame Akkari, principale-adjointe, ont accueilli, lundi 3 septembre 2018, les nouveaux élèves de 6<sup>ème</sup> et leurs parents.

**Voici quelques unes des informations qu'ils ont données à cette occasion :**

#### **> quelques mots sur le collège**

Monsieur Vanhamme a attiré l'attention des parents sur la taille du collège qui est, avec ses 680 élèves, beaucoup plus grand que les écoles primaires du quartier. Le collège a enregistré de très bons résultats au brevet des collèges : 90% de réussite, dont 86% de mention (dont 66% de mentions Bien et très bien).

#### **> à qui s'adresser en cas de problème ou de question ?**

Madame Akkari indique que le professeur principal de la classe est le premier interlocuteur des parents, en cas de difficulté. Il saura les orienter vers le CPE (conseiller principal d'éducation), qui s'occupe notamment des relations entre élèves et des absences ; vers l'infirmière, pour les questions de santé, ou encore vers l'assistante sociale.

Madame Akkari insiste aussi sur l'utilité du carnet de correspondance qui aura été remis aujourd'hui à vos enfants : utilisez-le pour échanger avec les professeurs, pour signaler ou justifier une absence de votre enfant. L'emploi du temps de votre enfant et sa photo devront être collés à la dernière page du carnet.

#### **> suivez la rentrée de vos enfants**

Madame Akkari a expliqué que la rupture provoquée par l'entrée en 6<sup>ème</sup> pouvait s'accompagner d'une légère régression des enfants et qu'il appartenait donc aux parents d'être vigilants et d'accompagner leurs enfants dans cette période de transition et de changements de repères.

#### **> semestrialisation**

L'année scolaire s'organise au collège en deux séquences (les conseils de classe ont lieu en janvier et juin), au lieu de trois trimestres. Madame Akkari témoigne de l'effet positif de ce rythme pour les élèves de 6<sup>ème</sup>, car cela leur donne plus de temps pour s'adapter. A mi-semestre, les parents se voient remettre un relevé de notes pour suivre l'évolution scolaire de leur enfant (les notes sont par ailleurs accessibles sur le site vie scolaire)

#### **> nouvelles règles de « retenue »**

Si un professeur veut punir le comportement d'un élève par une heure de colle (aussi appelée heure de retenue), il se met d'accord avec l'élève pour trouver un créneau horaire qui lui convient. Si l'élève ne se présente pas pour effectuer son heure de colle, un 2<sup>ème</sup> rendez-vous lui sera fixé toujours en concertation avec son enseignant. S'il rate ce 2<sup>ème</sup> rendez-vous, l'élève sera « consigné » : il devra rester au collège, de 8h à 17h30, toute la semaine. Cette nouvelle mesure a vocation à redonner de la crédibilité aux heures de colle qui n'étaient plus respectées.

### > **devoirs faits**

Chaque élève pourra s'inscrire au dispositif « devoirs faits », qui sera mis en place à partir de la rentrée des vacances de la Toussaint. Il s'agit d'une heure par semaine pour faire les devoirs. Supervisé par des enseignants du collège et encadré par des jeunes en service civique, ce dispositif mise sur la solidarité entre les élèves et non sur une forme d'étude surveillée où chacun travaille dans son coin. L'inscription à devoirs faits vaut pour l'année.

### > **portables**

La direction a rappelé que l'utilisation des portables est interdite dans l'enceinte du collège. Les élèves peuvent avoir un portable au fond de leur sac, mais il doit être éteint. Cette interdiction a été prise pour encourager la concentration des élèves et favoriser de nouveaux échanges entre eux, comme l'a rappelé Monsieur Vanhamme. En cas de besoin, les élèves peuvent demander au service de la vie scolaire à appeler leurs parents.

> **L'assistante sociale**, Madame Espinasse, s'est présentée. Elle reçoit les parents sur rendez-vous. Elle a précisé qu'elle était tenue au secret professionnel.

### > **tarifs de cantine**

Si vous ne l'avez pas encore fait, il faut que vous fassiez calculer votre tarif de cantine (en fonction de vos revenus) auprès de la DASCOS (et non plus la Caisse des écoles, comme dans le primaire). Pensez-y, sinon c'est le tarif 10, le plus élevé, qui vous sera appliqué d'office. Vous pouvez contacter la DASCOS par mail : [dasco-celluleQF@paris.fr](mailto:dasco-celluleQF@paris.fr)

### > **Bourse**

Madame Espinasse invite les parents à faire une demande de bourse en ligne et à s'adresser à Monsieur Lokossa, au collège, s'ils ont besoin d'aide pour réaliser cette démarche.

